

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

N° : 500-06-000754-156

STEVE ABIHSIRA

Demandeur

c.

STUBHUB INC., et al.

Défenderesses

AVIS DE GESTION D'INSTANCE DES DÉFENDERESSES VIVID SEATS LLC,
FANXCHANGE, LIMITED, STUBHUB INC., EBAY INC. ET TICKETNETWORK, INC.
(Art. 158 C.p.c.)

À :

Me Joey Zukran

LPC Avocats
5800, boul. Cavendish, bureau
411
Montréal (Québec) H4W 2T5
Courriel : jzukran@lpclex.com

Avocats du Demandeur

Me Bernard Amyot

LCM Avocats Inc.
600, boul. Maisonneuve O, bureau
2700
Montréal (Québec) H3A 3J2
Courriel : bamyot@lcm.ca

Avocats-conseil du Demandeur

Me Marie-Louise Delisle

Woods LLP
2000, avenue McGill College,
bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
Courriel : mldelisle@woods.qc.ca

*Avocats des Défenderesses
Ticketmaster Canada Ltd.,
Ticketmaster Canada ULC,
Ticketmaster Canada Holdings
ULC et Tnow Entertainment
Group Inc.*

Me Christopher Richter

Torys Law Firm LLP
1, Place Ville-Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4
Courriel : crichter@torys.com

*Avocats de la Défenderesse
Ticketmaster LLC*

Me Karim Renno
Renno Vathilakis Inc.
1621, rue Sherbrooke O
Montréal (Québec) H3H 1E2
krenno@renvath.com

Me Bruce Johnston
Trudel Johnston & Lespérance
750, Côte de la Place d'Armes
Bureau 900
Montréal (Québec) H2Y 2X8
bruce@tjl.quebec

*Avocats de la Défenderesse
Razorgator Inc.*

Intervenant

PRENEZ AVIS que les Défenderesses Vivid Seat LLC, FanXchange, Limited, StubHub Inc., eBay Inc., et TicketNetwork, Inc. demandent par le présent avis, une gestion de l'instance devant l'honorable Pierre-C. Gagnon, juge de la Cour supérieure, dans et pour le district de Montréal, le **13 juin 2019** ou une date ultérieure à être déterminée par l'honorable juge Pierre-C. Gagnon à une heure et salle à être déterminée du Palais de Justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec.

Les motifs au soutien de cette demande sont les suivants :

1. Le 28 août 2015, le Demandeur a déposé une demande pour autorisation d'intenter une action collective contre les Défenderesses alléguant que celles-ci ont permis la vente de billets pour des événements au Québec et hors du Québec à un prix supérieur à celui annoncé par le vendeur autorisé à vendre les billets par le producteur de l'événement et/ou à un prix supérieur à celui annoncé sur les sites web respectifs des Défenderesses et/ou sur leurs applications mobiles respectives (à la première étape);
2. En septembre 2017, un règlement (le « **Règlement** ») est intervenu, sous réserve de son approbation par le Tribunal, entre le Demandeur et les Défenderesses Stubhub Inc., eBay Inc., Vivid Seats LLC, Ticketnetwork Inc., Seatgeek, Inc., Fanxchange Limited et Uberseat (les « **Défenderesses ayant réglé** »);
3. Le ou vers le 18 décembre 2019, le Demandeur a déposé une demande intitulée « *Consolidated Application for Authorization to Institute a Class Action Against Stubhub Inc., eBay Inc., Vivid Seats LLC, Seatgeek Inc., Uberseat, Fanxchange Ltd. And Ticketnetwork Inc., for Settlement Purposes and for Approval of Notices to Class Members of a Settlement Approval Hearing* »;
4. Le 24 janvier 2018, un jugement est rendu par l'honorable juge Casgrain sur cette demande qui, entre autre :
 - (i) autorise l'exercice d'une action collective, pour les fins d'approbation du Règlement;
 - (ii) attribue au Demandeur, pour les fins d'approbation du Règlement, le statut de représentant des membres du groupe visé par le Règlement;
 - (iii) identifie, pour les fins d'approbation du Règlement, les questions communes au groupe visé par le Règlement;

- (iv) approuve le contenu des avis aux membres et le plan de diffusion proposé;
 - (v) désigne Collectiva Class Action Services Inc. à titre d'administrateur des réclamations aux fins de l'accomplissement des tâches qui sont confiées à celui-ci par l'entente de Règlement;
 - (vi) ordonne aux Défenderesses ayant réglé d'envoyer par courriel une copie de l'avis aux membres directement aux membres du groupe dans les 7 jours suivant la date du jugement;
 - (vii) ordonne à l'administrateur des réclamations d'envoyer par courriel une copie de l'avis aux membres directement aux membres du groupe dans les 7 jours suivant la date du jugement;
 - (viii) déclare que les membres du groupe qui veulent soumettre des objections devront suivre les modalités établies dans l'avis aux membres avant le 5 mars 2018;
 - (ix) déclare que les membres du groupe peuvent s'exclure du recours et du Règlement en suivant les modalités établies dans l'avis aux membres avant le 5 mars 2018; et
 - (x) fixe la date d'audience de la demande pour obtenir l'approbation du Règlement et des honoraires du procureur du demandeur au Palais de justice de Montréal à la salle 2.08, le 14 mars 2018 à 9h00;
5. Le ou vers le 9 mars 2018, le Demandeur a déposé une demande intitulée « *Application to Approve a Class Action Settlement and for Approval of Class Counsel's Fees* » demandant l'approbation du Règlement;
 6. Le même jour, Me Bruce Johnston a envoyé aux parties un Avis d'opposition à l'approbation du Règlement, croyant être un membre du groupe;
 7. Le 14 mars 2018, lors de l'audition fixée pour présenter la demande pour l'approbation du Règlement et des honoraires du procureur du demandeur, la cour a remis la présentation de ladite demande et a fixé la date de l'instruction pour la contestation de l'opposition au 1^{er} mai 2018;
 8. Le 25 avril 2018, après avoir appris qu'il n'est pas membre du groupe, Me Johnston a retiré son Avis d'opposition et a déposé une Demande en intervention amicale;
 9. Le 13 juin 2018, un Jugement a été rendu par l'honorable juge Casgrain (rectifié le 18 juin 2019) autorisant Me Johnston à intervenir lors de l'audition sur la Demande d'approbation du Règlement;
 10. Après appel dudit Jugement par le Demandeur, le 10 avril 2019, la Cour d'Appel a limité l'intervention de Me Johnston uniquement à des observations sur la valeur des règlements par voie de coupons;

11. Le 24 avril 2019, le Demandeur, par l'entremise de son avocat, a avisé l'honorable juge Casgrain qu'il se désiste de sa demande intitulée « *Application to Approve the Class Action Settlement and for Approval of Class Counsel's Fees* » demandant l'approbation du Règlement, par envoi de courriel et sans autre formalité;
12. Or, selon l'article 585 C.p.c., dans le cadre d'une action collective, le Demandeur doit être autorisé par le Tribunal pour se désister d'un acte de procédure afin de protéger les droits des membres du groupe;
13. Conséquemment, les Défenderesses Vivid Seat LLC, FanXchange, Limited, StubHub Inc., eBay Inc. et TicketNetwork, Inc. demandent à cette honorable cour :

D'ORDONNER le demandeur à produire une demande pour obtenir l'autorisation de la Cour pour se désister de sa demande intitulée « *Application to Approve the Class Action Settlement and for Approval of Class Counsel's Fees* » appuyée par une déclaration sous serment du demandeur;

FIXER la date de l'interrogatoire du demandeur sur la demande pour obtenir l'autorisation de la Cour pour se désister de sa demande intitulée « *Application to Approve the Class Action Settlement and for Approval of Class Counsel's Fees* »;

FIXER une date d'audience pour la présentation par le Demandeur de sa demande pour obtenir l'autorisation de la Cour de se désister de sa demande intitulée « *Application to Approve the Class Action Settlement and for Approval of Class Counsel's Fees* »;

ÉTABLIR un échéancier pour le dépôt par le Demandeur de son plan d'argumentation et de ses sources pour l'audition de ladite demande et pour le dépôt, par les Défenderesses ayant réglé de leurs plans d'argumentation et de leurs sources;

ET SI NÉCESSAIRE, RENDRE toute autre ordonnance que le tribunal estime opportune en les circonstances;

LE TOUT avec dépens.

Montréal, le 10 juin 2019

DLA Piper Canada S.E.N.C.R.L.

Avocats de la défenderesse Vivid Seats LLC et Fanxchange, Limited

Me Pablo Guzman

Me Tania Da Silva

1501, avenue McGill Collège, bureau 1400

Montréal (Québec) H3A 3M8

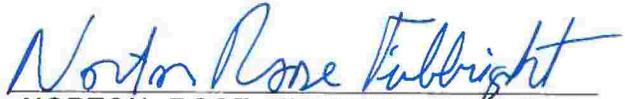
Courriel : pablo.guzman@dlapiper.com

Téléphone : 514-392-8406

Courriel : Tania.dasilva@dlapiper.com

Téléphone : 514-392-8427

Montréal, le 10 juin 2019



**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
LLP**

*Avocats des Défenderesses Stubhub Inc. et
eBay Inc.*

Me Eric Dunberry

Me François-David Paré

1, Place Ville-Marie, 25^e étage

Montréal (Québec) H3B 1R1

Téléphone : 514-847-4492

Courriel :

eric.dunberry@nortonrosefulbright.com

Téléphone : 514-847-4492

Courriel :

[Francois-
david.pare@nortonrosefulbright.com](mailto:francois-david.pare@nortonrosefulbright.com)

Téléphone : 514-847-4948

Montréal, le 10 juin 2019



MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

*Avocats de la Défenderesse TicketNetwork,
Inc.*

Me Fadi Amine

1000, rue de la Gauchetière O, 37^e étage

Montréal (Québec) H3B 4W5

Courriel : famine@millerthomson.com

Téléphone : 514-871-5402

No. 500-06-000754-156	
COUR SUPÉRIEURE PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL (ACTION COLLECTIVE)	
STEVE ABIHSIRA	Demandeur
c.	
STUBHUB, INC. et al.	Défenderesses
AVIS DE GESTION D'INSTANCE DES DÉFENDERESSES VIVID SEATS LLC, FANXCHANGE, LIMITED STUBHUB INC., EBAY INC. ET TICKETNETWORK, INC.	
ORIGINAL	
Mtre Pablo Guzman PG/jb	N/D : 16525-00001 1501, avenue McGill College Suite 1400 Montréal (Québec) H3A 3M8 Téléphone: (514) 392-8406 Télécopieur : (514) 392-8376 Courriel : pablo.guzman@dlapiper.com BH 0834
	